

Communauté de Communes Adour Madiran Val d'Adour Environnement SPANC du Val d'Adour

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT

RAPPORT DE VISITE SUR LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMMUNE DE SAUVETERRE

N° dossier: 12302

Nom de l'usager : ANDRADE / DA COSTA

Prénom : David / Jessica

Adresse de l'immeuble : 4 COTE DU CHATEAU

Commune: SAUVETERRE

Section et n° parcelle(s) : ZE 0111

Date de réalisation de l'assainissement : 2006

Propriétaire de l'immeuble :
Nom du propriétaire : ANDR

Nom du propriétaire : ANDRADE / DA COSTA

Prénom : David / Jessica

Adresse: 4 COTE DU CHATEAU

65700 SAUVETERRE

Visite le : 16/02/2021 à 14:30 Présent : ANDRADE DAVID

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT :					
Superficie de la parcelle : 1350 m² Pente du terrain : Moyenne entre 5 et 10%					
Alimentation en eau potable :	Alimentation en eau potable : Publique		u sol :	Argile	
Présence d'un captage d'eau :	Sur le terrain : Non		Sur terrain voisin : Non identifié		
riesence a un captage a eau.	Pour conso. humaine ?:		Pour conso. humaine ?:		

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION:					
Туре	Nb occupants	Nb equiv. Habitants (EH)	Nb Chambres	Observations	
En vente			3	Nb wc : 2 / Nb SdB : 1 / Nb cuisine : 1	

COLLECTE DES EAUX USEES :

Regards de collecte (Eaux ménagères / Eaux vannes) : NON Destination des eaux pluviales : Surface du terrain

PRETRAITEMENT:							
Equipement(s) existant(s)	Accès	Vol.(m³)	Nat. Eaux raccordées	Ventilations	Préfiltre	Date Vidange	Vidangeur agréée
Fosse Toutes Eaux	Oui	3	Toutes eaux	Primaire : Oui Secondaire : Non	Oui	Non précisé	Non précisé

FILIERE DE TRAITEMENT : EH : EQUIVALENT HABITANT R. : REGARD						
Equipement(s) existant(s)	Accès	Dimensionnement	Eaux raccordées	Implantation	Regard de répartition	Regard de bouclage
Lit filtrant vertical drainé	Oui	Non précisé	Toutes eaux	 À 5 m de l'habitation : Non À 3 m de la limite de parcelle : Oui À 3 m des arbres : Non À 35 m d'un captage d'eau potable : Oui Recouvrement étanche : Non Circulation / stationnement de véhicule : Non 	Oui	Oui

REJET DES EFFLUENTS:					
Vers le milieu superficiel :	Oui	Nature du rejet traité	Toutes eaux		
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet		
		Nature du rejet brut	Pas de rejet		
Dans le sous-sol :	Non	Nature du rejet traité	Pas de rejet		
		Nature du rejet prétraité	Pas de rejet		
		Nature du rejet brut	Pas de rejet		
Exutoire :	Fossé privé (à localiser)				

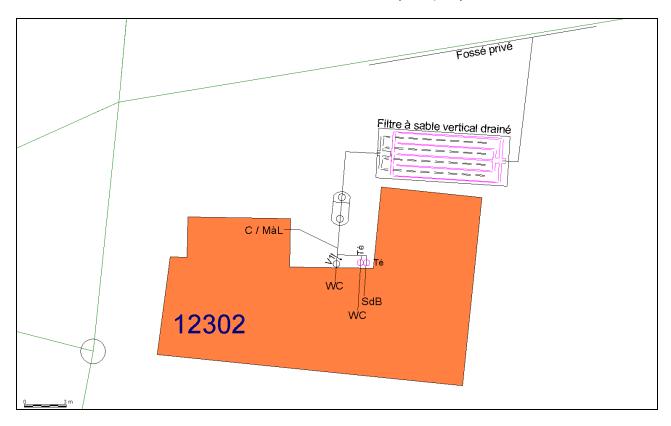
EVALUATION DU DISPOSITIF:

Selon le tableau de correspondance de l'arrêté du 27 Avril 2012

	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE À ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX					
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION DIAGNOSTIQUÉE	x NON	Enjeux sanitaires	Enjeux environnementaux			
Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique → Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais					
Défaut de sécurité sanitaire Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) → Travaux obligatoires sous le délai prescrits par le SPANC sans pouvoir dépasser 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an					
Installation incomplète Installation significativement sousdimensionnée Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme travaux obligatoires : (cas C) → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation non-conforme (cas a) → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an	Installation présentant un risque environnemental avéré Installation non-conforme (cas b) → Travaux obligatoires sous 4 ans → si vente travaux dans un délai de 1 an			
	 Préfiltre à entretenir Remonter la ventilation primaire Nettoyer les dépôts dans le regard de répartition de la filière de traitement Mise en place d'une ventilation secondaire Localiser le point de rejet des eaux traitées Déterminer le dimensionnement exact de la filière de traitement hnicien et des déclarations du propriétaire (ou de la personne qui le représente). La responsabilité 					
du propriétaire reste engagée en cas de vices cachés						

SCHEMA DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation (Ech.:1/102):



<u>Légende :</u>

 \bigcirc

Fosse Toutes Eaux



Fosse septique



Préfiltre



Bac à Graisses

Regard de visite/contrôle



Ventilation Primaire et Secondaire

SdB = Salle de Bain

C = Cuisine

MàL = Machine à Laver EM = Eaux Ménagères EV = Eaux Vannes

CEP = Captage Eau Potable PR = Pompe de relevage

EP = Eaux pluviales

COMMENTAIRES:

Le dimensionnement de la filière de traitement n'est pas connu. Par conséquent, nous émettons des réserves sur l'efficacité épuratoire de cet aménagement (sous-dimensionnement) surtout s'il y'a une augmentation du nombre d'occupant dans l'habitation. Il serait nécessaire de retrouver des plans ou documents datant de la période de réalisation afin de pouvoir vérifier le linéaire de la filière de traitement en place.

Cependant, compte tenu de la fréquentation actuelle, le dispositif fonctionne sans désagrément notable.

Pour toutes informations complémentaires le SPANC du Val d'Adour se tient à votre disposition.

Ce contrôle, attestant du fonctionnement de votre installation, est un contrôle périodique qui sera réalisé dans une moyenne de 10 ans

Fait à Vic-Bigorre, le 18/02/2021

Le technicien Yann BERTRAND

Le Président, Frédéric RE

